

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de LA VILLE DIEU DU TEMPLE

Communauté de Communes Terres des Confluences

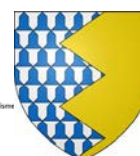
PETR Garonne Quercy Gascogne

Contrat Cadre

2020 - 2021



GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



Entre

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,
Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par Christian ASTRUC, son Président,
La Commune de La Ville Dieu du Temple, représentée par Monsieur Dominique BRIOIS, Maire,
La Communauté de Communes Terres des Confluences, représentée par Bernard GARGUY, son Président,
Le PETR Garonne Quercy Gascogne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président,
L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Sophie LAFENETRE, sa directrice générale
Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Tarn et Garonne, représenté par Mme Colette JALAISE, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n°XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de La Ville Dieu du Temple,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du PETR Garonne Quercy Gascogne pour la période 2018 - 2021.

Vu la délibération n°CD201806027-29 de l'Assemblée départementale du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne en date du 27 juin 2018,

Vu la délibération n° XXX de la commune de XXX, en date du XXX

Vu la délibération du Conseil Communautaire de XXX en date du XXX

Vu la délibération du Conseil Syndical du PETR Garonne Quercy Gascogne n°06/2018-1 en date du 15 juin 2018 relative au contrat régional 2018-2021.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn-et-Garonne, la Commune de La Ville Dieu du Temple, la Communauté de communes Terres des Confluences, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Tarn et Garonne, le PETR Garonne Quercy Gascogne et l'EPFO, en y associant les services de l'Etat :

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de La Ville Dieu du Temple vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

En plus des partenaires cosignataires du présent contrat, les partenaires associés à la démarche, identifiés pour la mise en œuvre du Projet de Développement et de Valorisation sont :

- L'office Départemental Tarn et Garonne Habitat

Article 2 : Contexte et enjeux

1. Présentation de La Ville Dieu du Temple et de son territoire

— La Ville Dieu du Temple, un cadre de vie périurbain :

- La commune de La Ville Dieu du Temple est située dans le département du Tarn-et-Garonne (82), au sein de la Communauté de communes Terres des Confluences, d'une superficie de 26,2 km² et qui compte 3 189 habitants (INSEE 2016).
- La commune est située entre Montauban à 12 km à l'est et Castelsarrasin à 10 km à l'ouest. Elle est ainsi sous l'influence de l'aire urbaine de Montauban mais bénéficie à faible distance des services offerts par ces deux villes en termes de commerces, de services et d'équipements publics (collèges, lycées, ...)
- La situation géographique de La Ville Dieu du Temple, à égale distance de ses deux plus grandes voisines et sur un axe structurant (RD 958 et voie ferrée) lui confère une véritable attractivité (taux annuel moyen de +1,6% de population entre 2011 et 2016) aidée par un prix du foncier accessible.
- Elle est située au centre du département du Tarn-et-Garonne et dépend du canton de Castelsarrasin. Par sa position proche de Montauban (10 km) et de Castelsarrasin (10 km), elle profite du développement économique et démographique de ces deux agglomérations.
- Le territoire communal est entouré par les communes suivantes :
 - . Au nord : Labastide du Temple et Meuzac.
 - . A l'ouest : Castelsarrasin.
 - . A l'est : Barry d'Islemade et Albefeuille Lagarde.
 - . Au sud : Montbeton, Escatalens et Saint Porquier.

- Le bourg, implanté au centre du territoire communal, est en position de carrefour entre plusieurs routes départementales, dont un axe majeur et deux mineurs :
 - La RD 958 traverse la commune d'Est en Ouest,
 - La RD 14 est parallèle à la RD 958 à l'Ouest du territoire communal,
 - La RD 42 fait le lien entre la partie Nord et Sud du territoire communal.

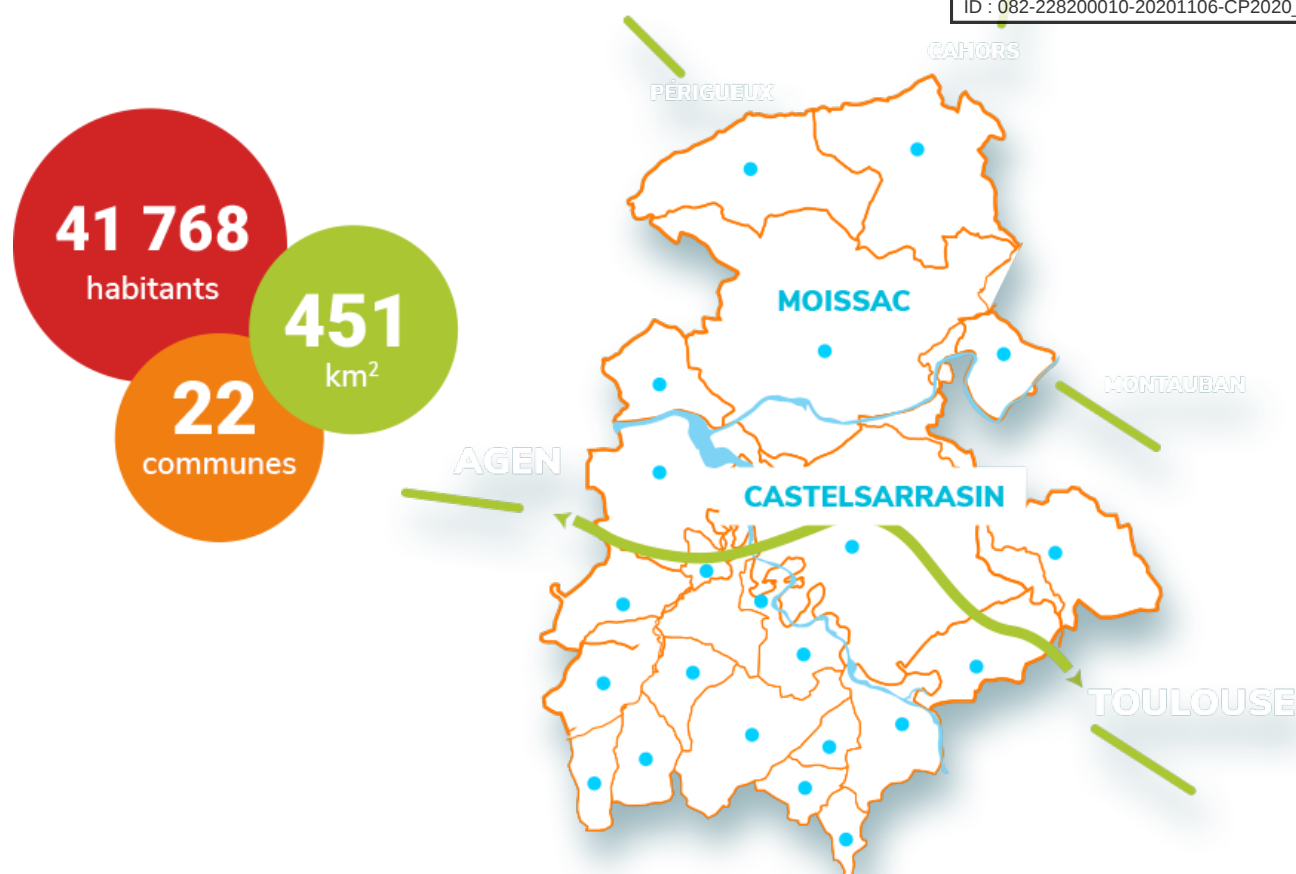


— **La Ville Dieu du Temple dans son intercommunalité :**

La commune de La Ville Dieu du Temple évolue au sein du territoire de la Communauté de Communes Terres de Confluences comptant 22 communes et 41.768 habitants.

Elle est née le 1er janvier 2017, de la fusion de l'ancienne Communauté de communes Terres des Confluences avec la Communauté de communes Sère - Garonne - Gimone et d'une extension du périmètre fusionné aux communes de Saint-Porquier et La-Ville-Dieu-du-Temple.

Anciennement membre de cette dernière pour laquelle un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été arrêté en février 2019, La Ville Dieu du Temple s'inscrit désormais dans la nouvelle dynamique de planification territoriale de la communauté de communes Terres des Confluences, notamment avec le PLUi-H prescrit destiné à répondre aux enjeux de préservation du cadre de vie, d'offres de services, de commerces, de logements, de mobilités, et de renforcement le lien social sur le territoire.



2. Caractéristiques de La Ville Dieu du Temple dans ses différentes dimensions :

- Une démographie en forte progression, avec un quasi triplement en l'espace de 50 ans (1.158 habitants en 1968 et 3.189 en 2016) et une croissance accentuée depuis les années 2000 (1.744 habitants en 1999), soit un quasi doublement en une vingtaine d'année. Ce dynamisme démographique s'est traduit par un développement urbain relativement étalé sous forme de lotissements pavillonnaires en raquette et autres maisons éparses le long des axes de circulation. La commune est ainsi passée du 30^e rang dans le département à celui de 16^e depuis quelques années.
- Un développement urbain pavillonnaire relativement étalé, malgré quelques opérations de logements groupés et petits collectifs au cours de la dernière décennie.
- Un patrimoine limité, peu reconnu mais qui mérite d'être valorisé avec notamment les bords de la Larrone.
- Une offre commerciale conséquente, intégrée au bourg grâce à un supermarché en plein centre et de nombreux petits commerces adjacents.
- Un panel de services de proximité et d'équipements bien étoffé et encore une fois centraux, donc très accessibles par toute la population résidente et de passage.

- Un centre bourg somme toute peu favorable aux mobilités douces du réseau TC (cars liO).
- Des ressources paysagères sous-estimées, tendant à se réduire sous l'effet de l'urbanisation.
- Des activités en lien avec le développement durable, comme la déchetterie-recyclerie Fourment en entrée de ville Est.
- Un environnement hydraulique singulier compte tenu de la topographie très plane du site.

Vue aérienne du bourg de La Ville Dieu du Temple :



Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le 09/12/2020



ID : 082-228200010-20201106-CP2020_11_42-DE

3. Diagnostic et identification des enjeux

- L'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces

Atouts	Faiblesses
- Une centralité compacte associant services publics, grand et petits commerces à la manière rare d'un « petit centre commercial urbain » (continuité/contiguïté entre les petits commerces et le supermarché locomotive) - Un positionnement à la croisée des chemins garant d'une fréquentation aisée, lisible et passante, avec un stationnement conséquent au plus près des services - Des qualités paysagères et patrimoniales liées notamment à l'eau (Larrone, bassin, anciennes douves, ...), au végétal (platanes et ripisylves), aux alignements bâtis continus et à la terre cuite	- Un manque d'aménités ou d'espaces de convivialité et de lieux emblématiques identitaires habituellement propres aux centres-bourgs (place-parking) - Un patrimoine limité mais surtout dévalorisé par des traitements seulement fonctionnels: routes, parkings, enseignes et divers mobilier - Des nuisances de trafic fortes accentuées par la faible prise en compte des déplacements doux et du paysage - Deux polarités urbaines : une majeure, la Grand rue (commerces et services publics) et une secondaire : Larrone (équipements scolaire / sportifs / fêtes) mais sans véritable articulation
Opportunités et potentiel	Menaces
- Un foncier mutable en cœur de bourg en grande partie (deux tiers) maîtrisé par la Commune - Des terrains urbanisables proches (arrières) du bourg favorables à un habitat faisant vivre le bourg - Des complémentarités possibles au tout automobile sous réserve d'améliorations (cadencement des trains et cars, parking de covoiturage, création de voies cyclables, ...) - Une place centrale au fort potentiel en termes de lieu convivial, emblématique de l'identité communale	- L'éclatement des supports de centralité au profit d'une offre de services diffuse, étalée sur le territoire avec un risque entre autres de dépendance accrue à la voiture - La banalisation du paysage et de l'image du bourg par des conceptions peu respectueuses du patrimoine urbain et aux architectures peu soignées - Une conception par à-coups : juxtaposition de projets divers sans vision globale maîtrisée par la collectivité au gré des intérêts particuliers

- **les enjeux**

- > **Des enjeux sur quatre axes complémentaires :**

- Un bourg-centre commerçant à conforter
- Un bourg à embellir, à mieux vivre
- Un bourg à habiter en proximité
- Un bourg à équiper et épaissir

- > **Deux projets phares pour la Collectivité :**

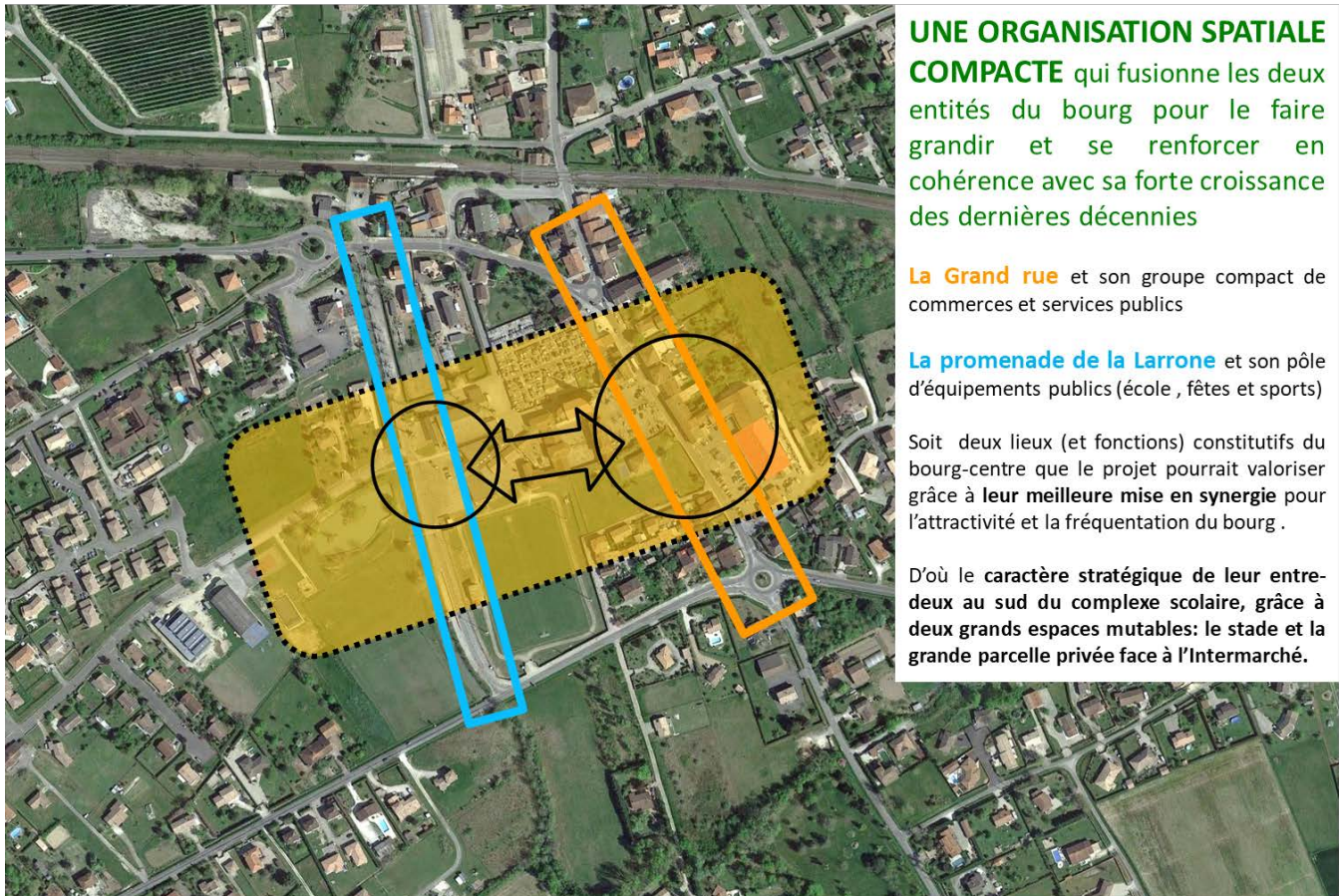
Ils agrègent les grands enjeux précédents en traitant les questions de mobilité, d'habitat, d'économie locale, de paysage et de services.

- **La place des Templiers, place du village**, à amplifier comme espace convivial, flexible, support de d'activités diversifiées connecté aux services adjacents
- **La promenade de la Larrone** comme maillon d'une voie verte départementale, espace public majeur et cadre d'un nouvel habitat

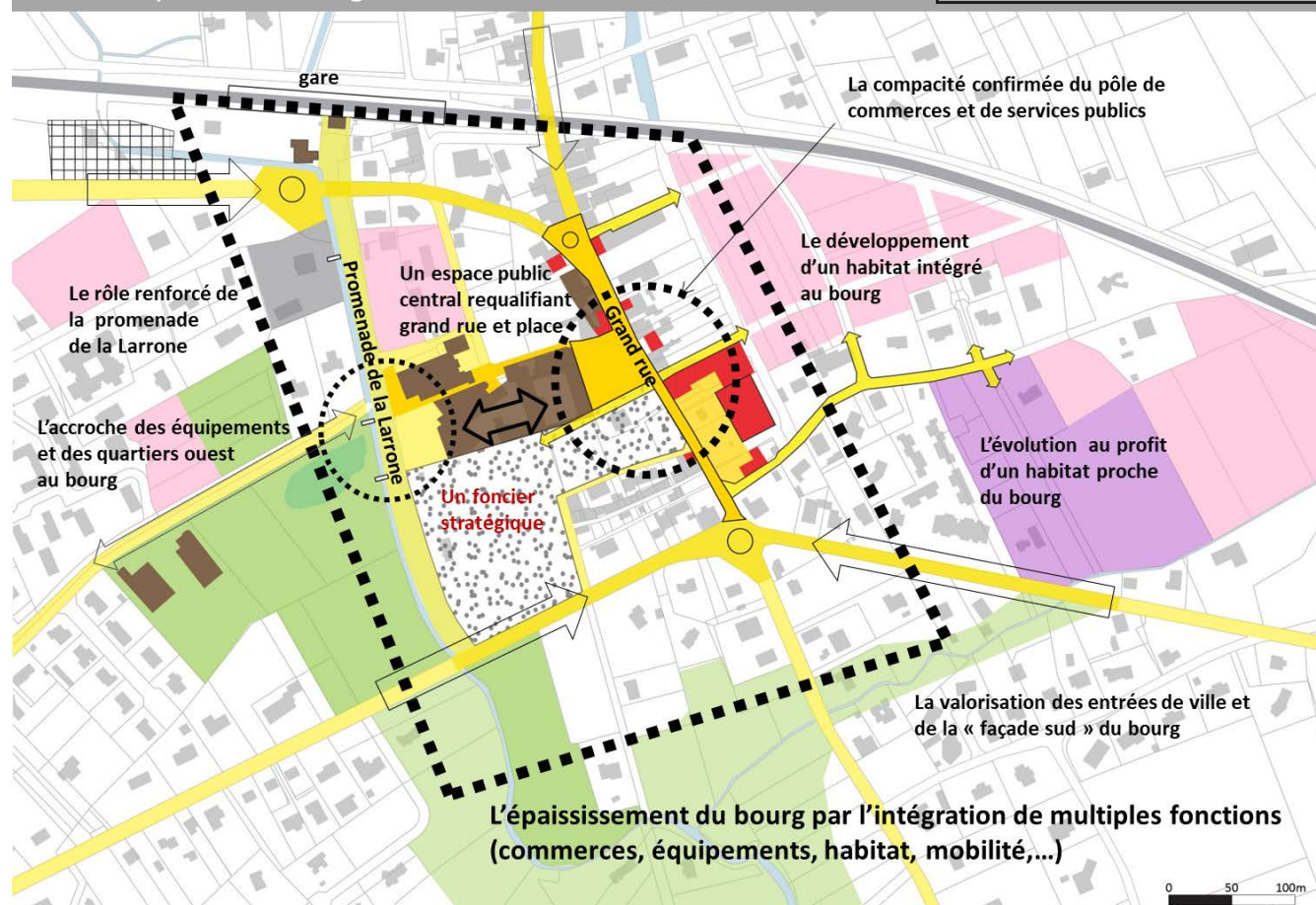
- > **Des projets à confirmer/préciser ultérieurement :**

- Le maintien du **supermarché rénové sur site**
- Les **opérations d'habitat dans/à proximité du bourg**
- Un pôle **médical** au sud de la place
- Un **bar-brasserie** à concrétiser si possible pour disposer d'un lieu de convivialité dans le bourg

Synthèse du diagnostic: UN ENJEU MAJEUR



Synthèse du diagnostic: DES ENJEUX QUI S'ARTICULENT



Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Les enjeux présentés dans l'article 2 conduisent la commune de La Ville Dieu du Temple à s'engager sur différentes orientations stratégiques qui visent d'abord à maintenir et développer la compacité du bourg au plan des commerces et des services.

L'étude du bourg-centre et les échanges entre la Commune et la direction d'Intermarché ont permis d'acter le maintien en lieu et place du supermarché actuel. Celui-ci fera l'objet d'une restructuration et d'une extension contenue dans le cadre d'un projet privé qui devra s'attaquer au traitement de ses abords vus depuis la Grand Rue. Il s'agit d'une décision majeure pour le devenir du bourg-centre qui pouvait craindre la délocalisation de sa locomotive commerciale en entrée de ville.

L'autre axe de développement des activités du bourg concerne la création d'un pôle médical dans le bourg, préférentiellement au sud de la place des Templiers, pour garantir une synergie avec les commerces et équipements existants et conforter cette offre de services de proximité qui fait l'attractivité de La Ville Dieu du Temple.

Pour atténuer la prédominance de l'habitat pavillonnaire sur la commune, les terrains dans le bourg ou tout proche feront l'objet d'opérations diversifiées d'habitat individuel groupé et de petits collectifs, selon une densité plus soutenue tout en disposant d'espaces extérieurs de qualité pour les logements

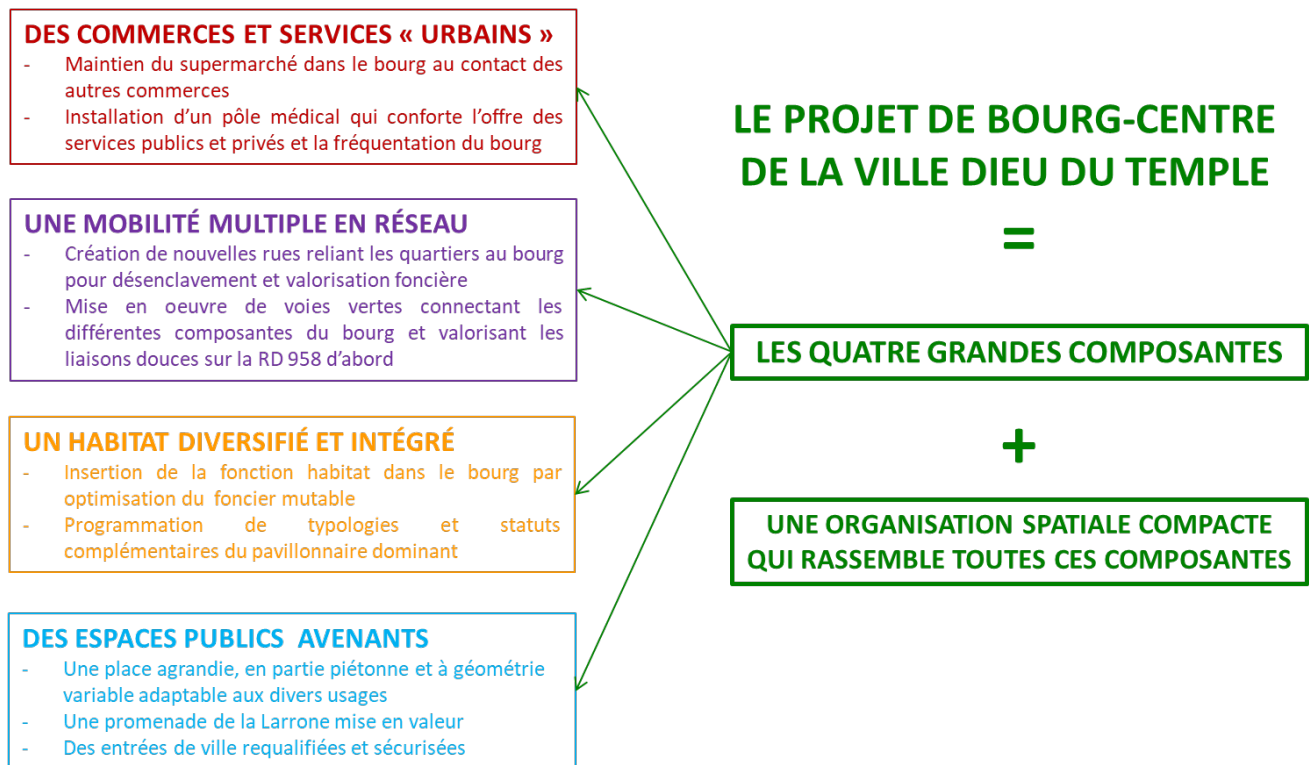
Au plan de la mobilité, la Ville Dieu du Temple bénéficie de la présence d'une gare TER et du réseau de cars liO, de sa situation aux carrefours de plusieurs routes départementales, à mi-chemin entre Montauban et Castelsarrasin. Cette offre de mobilité doit être développée notamment pour les modes doux et à assistance électrique.

Enfin, en matière de cadre de vie et de patrimoine, les espaces publics méritent d'être valorisés, à commencer par les deux plus emblématiques : la place des Templiers et la promenade de la Larrone.

L'enjeu du projet de bourg-centre de La Ville Dieu du Temple requiert un partenariat conséquent. C'est pourquoi le Conseil Municipal a été accompagné dans ses réflexions par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Communauté de Communes Terres des Confluences et le service voirie du Conseil Départemental.

Ces partenaires ont participé au jury sélectionnant l'équipe pluridisciplinaire qui a élaboré l'étude urbaine : créham (mandataire, urbaniste et paysagiste), AID Observatoire (cotraitant, expert commerces) et VIA Infrastructure (cotraitant, ingénierie VRD).

LE PROJET EN SYNTHÈSE



Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Le projet de développement et de valorisation du bourg-centre de La Ville Dieu du Temple repose sur les quatre composantes suivantes ou axes stratégiques :

- des espaces publics avenants
- des commerces et services « urbains »
- une mobilité multiple en réseau
- un habitat diversifié et intégré

1. Des espaces publics avenants

Le projet veille à doter le bourg de La Ville Dieu du Temple d'espaces publics mieux partagés entre les usagers et plus agréables à vivre, notamment grâce à :

- la place centrale agrandie, en partie piétonne et à géométrie variable adaptable aux divers usages,
- deux rues nouvelles de part et d'autre de la Grand Rue,
- la promenade de la Larrone mise en valeur,
- les entrées de ville requalifiées et sécurisées.

Les deux espaces emblématiques de La Ville Dieu du Temple sont la place des Templiers et la promenade de la Larrone. Ces deux lieux vont évoluer par leur aménagement mais aussi par leurs abords (nouvelles constructions). A ce jour, il est difficile de dire quelle sera exactement la teneur de ces projets même si des orientations ont été proposées et discutées en comité de pilotage.

La proposition d'une voie verte liaisonne les deux entrées de ville depuis Montauban et Castelsarrasin avec la promenade de la Larrone qui prend ainsi une dimension supra-communale, à la hauteur de la qualité du site.

Les deux entrées de ville sont requalifiées grâce à cette voie verte unilatérale et plantée d'arbres d'alignement qui viennent marquer l'arrivée dans le cœur de la commune.

Pour la place des Templiers, son évolution dépend de son ouverture vers l'ouest par une « nouvelle rue des Ecoles » mais aussi et surtout des affectations retenues au final sur le terrain privé qui la jouxte sur son côté sud et que la Mairie entend maîtriser. Il est proposé un aménagement « à géométrie variable », flexible en termes d'usages mais selon des dimensions et des limites qui restent à définir au plan de la programmation (pour quelle occupation ? Pôle médical ou autres ?) et architectural (qualité de traitement des façades de la place agrandie).

La Grand Rue (RD958) dans sa séquence centrale entre les deux giratoires du bourg mérite une requalification permettant de mieux relier ses deux côtés et notamment la place des Templiers et les abords du supermarché.

2. Des commerces et services « urbains »

Le projet consiste à conforter l'offre de commerces et services dans le bourg, grâce :

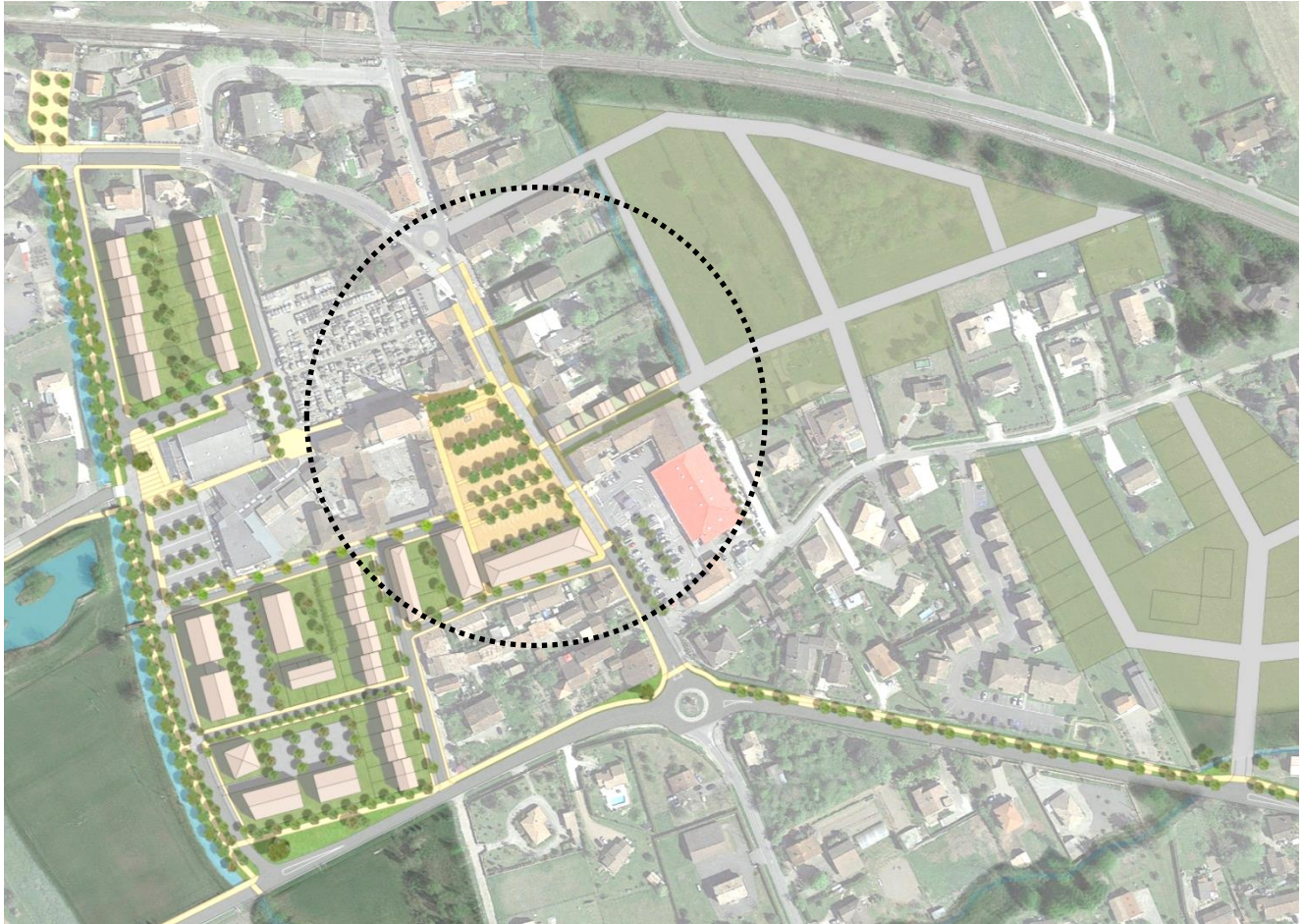
- au maintien du supermarché dans le bourg au contact des autres commerces,
- à l'installation préférentielle d'un pôle médical qui conforte l'offre des services publics et privés et la fréquentation du bourg.

Le projet de supermarché porte donc finalement non plus sur une délocalisation hors le bourg mais bien sur un **maintien « en place »** possiblement par « absorption » d'un bâtiment voisin et la délocalisation de certains services tels que la station-service et le lave-auto.

Au plan urbain, ce projet privé mérite d'être scruté par la Collectivité car il constitue une opportunité non seulement pour le commerçant mais aussi pour l'image et le fonctionnement du centre-bourg :

- Traitement architectural et urbain qualitatif de la façade actuelle certainement étendue (par alignement prolongé)
- Requalification paysagère du parking après suppression de la station-service, traitement qualitatif des limites avec la Grand Rue et avec l'impasse des Tendolles
- Garantie d'une continuité sûre et avenante du parcours des piétons entre la Grand rue et le supermarché

La réalisation d'un **pôle médical** reste à concrétiser pour permettre l'installation **dans le bourg** de médecins et d'autres professions médicales et paramédicales avec possibilité d'intégration de la pharmacie qui souhaite s'étendre. Le terrain au sud de la place des Templiers est de toute évidence le plus approprié par sa situation vis-à-vis des commerces et services du bourg (synergie et attractivité), disponibilité foncière, accessibilité aisée, ... animation de la place des Templiers.



Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le 09/12/2020



ID : 082-228200010-20201106-CP2020_11_42-DE

3. Une mobilité multiple en réseau

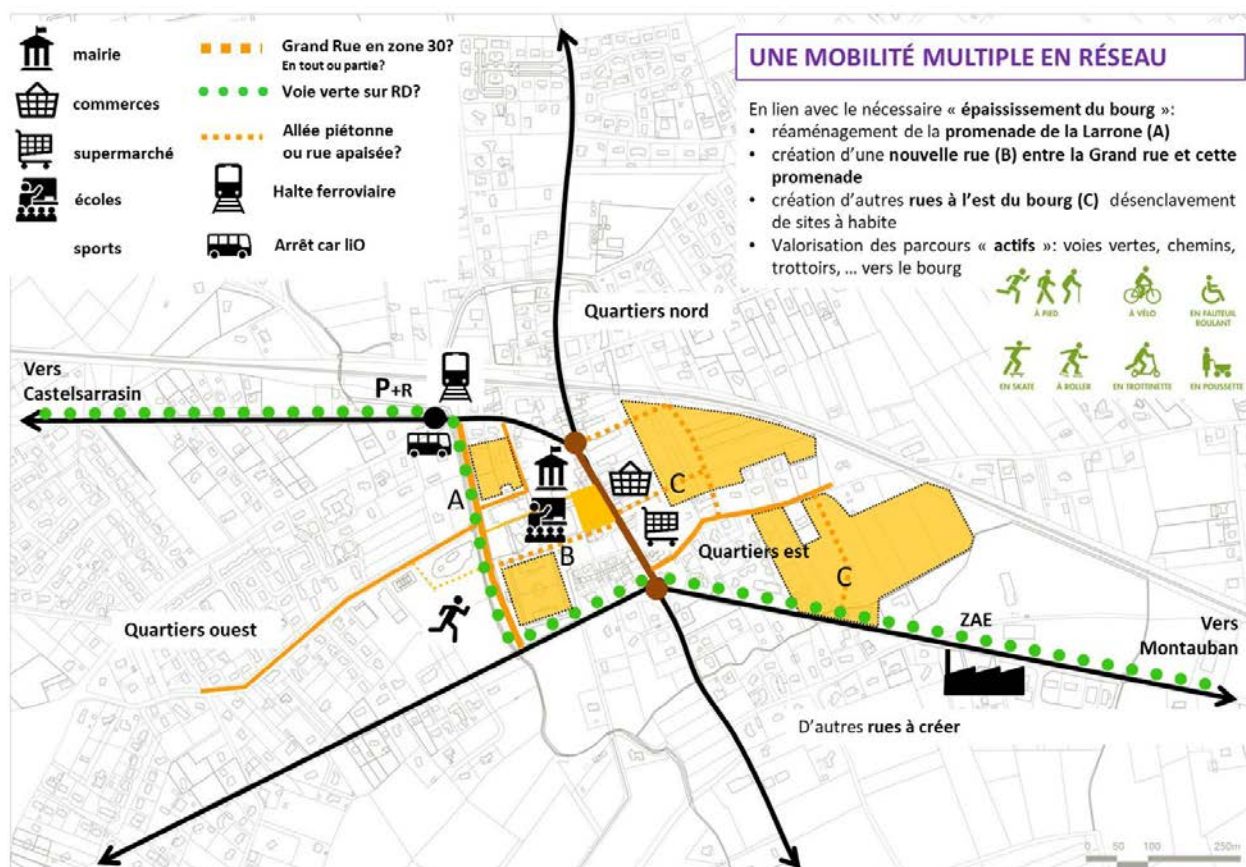
Le projet tend à développer et compléter l'offre de mobilité (trains, cars, covoiturage) en améliorant l'accessibilité par des déplacements doux (marche à pied et vélo) grâce à :

- la création de nouvelles rues reliant les quartiers au bourg pour désenclavement et valorisation foncière,
- la mise en oeuvre de voies vertes connectant les différentes composantes du bourg et valorisant les liaisons douces sur la RD 958 d'abord,
- la mise en valeur de la gare et de l'offre de transport en commun en lien avec les espaces publics: Larrone, RD 958, place des Templiers.

Pensée à deux échelles complémentaires : supra-communale (l'intercommunalité et le département) et communale (bourg et quartiers), la mobilité fait l'objet de propositions sur les entrées de ville, l'accessibilité du centre et le développement de l'habitat dans le bourg ou à proximité immédiate.

Les entrées de ville sont requalifiées en les dotant de voies vertes et d'aménagement de sécurité routière (carrefours et traversées piétonnes). La voie verte sur la route de Montauban (D958) est liaisonnée avec celle de la route de Castelsarrasin par une voie verte intégrée à la promenade de la Larrone et sur une séquence sud du bourg sur la route de Beaumont (D14). Le site de la gare est aussi valorisé dans l'aménagement (parvis) et sera complété par une aire de covoiturage prévue au PLU.

De nouvelles rues améliorent l'accès au bourg en atténuant sa dépendance vis-à-vis de la D958 : nouvelle rue au sud des écoles, rue nouvelle vers quartiers Est, rue à double sens sur la promenade de la Larrone. Toutes ces rues sont conçues avec et non indépendamment des opérations d'habitat qui verront le jour sur le site du stade, aux Tendolles ou le long de la Larrone. Il ne s'agit en aucun cas de déviations mais au contraire de rues de bourg mixtes, agréables et sûres aussi pour les modes de déplacements dits actifs (piéton, vélo).



4. Un habitat diversifié et intégré

L'habitat pavillonnaire dominant est complété par :

- l'insertion de la fonction habitat dans le bourg par optimisation du foncier mutable,
- la programmation de typologies et statuts complémentaires du pavillonnaire dominant.

La Ville Dieu du Temple a la chance de disposer de ressources foncières, communales ou en mutation dans le bourg, qui lui permettent de maîtriser le développement d'un habitat diversifié dans ses statuts (accession à la propriété et location) et ses formes (individuelle, intermédiaire et collective). Cet habitat doit ainsi être pensé au service de la valorisation du bourg-centre par son apport de population et la conséquente animation et fréquentation des commerces et services du bourg.

Le site du stade augmenté de la parcelle au sud de la place des Templiers présente sur une emprise de 1,5 ha un potentiel d'accueil de 50 à 60 logements en fonction des typologies et formes retenues.

Le site Larrone-nord peut accueillir une quinzaine de logements et son aménagement peut aller de pair avec celui de la promenade nord de la Larrone.

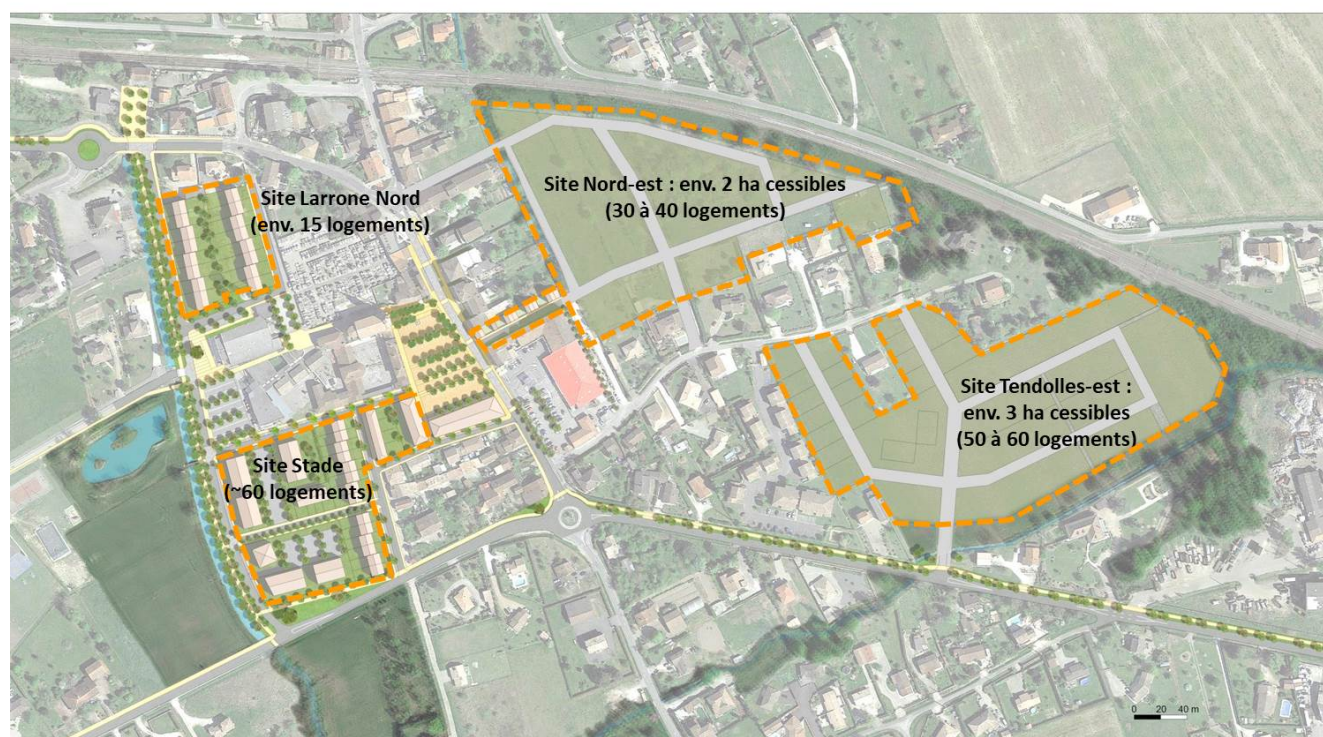
Le long de la « rue nouvelle des Douves » (à l'est de la Grand Rue) plusieurs habitations pourront s'installer et faire le lien entre le bourg et le site à urbaniser au nord-est.

Le site Nord-Est du bourg enclavé entre la voie ferrée et la douve Est peut être urbanisé à partir de la « rue des Douves » depuis le Grand rue et d'autres voies. 30 à 40 logements peuvent s'y installer.

Enfin, « Tendolles-Est » peut permettre la construction de 50 à 60 logements après avoir modifié le PLU pour autoriser sur ce site l'habitat et non l'activité économique.

Une convention opérationnelle d'aménagement a été signée entre la Commune et l'Etablissement public Foncier d'Occitanie (EPF) le 29 août dernier. Elle a pour but de confier à l'EPF une mission d'acquisitions foncières sur le secteur « Bourg Centre » en vue de réaliser une opération d'aménagement comprenant des logements, notamment sociaux, des équipements publics et des espaces verts et de respiration. Cette présente convention est conclue pour une durée de huit ans et pourra être prolongée automatiquement sans nécessité d'avenant, en cas de procédure contentieuse retardant la maîtrise foncière, jusqu'à l'obtention d'une décision de justice définitive et cession, par l'EPF, des biens concernés.

UN HABITAT DIVERSIFIÉ ET INTÉGRÉ



LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION	Court terme (2020-2021)	Moyen terme (2022-2026)	Long terme (2027-2033)
AXE STRATEGIQUE 1 : Des espaces publics avenants			
Action 1.1. : aménagement de la place des Templiers			
Action 1.2. : création de la « rue des écoles »			
Action 1.3. : création de la « rue des douves » (Est)			
Action 1.4. : aménagement de la Promenade de la Larrone			
Action 1.5. : aménagement de la Grand Rue			
AXE STRATEGIQUE 2 : Des commerces et services urbains			
Action 2.1. : réalisation d'un pôle médical			
Action 2.2. : rénovation des abords du supermarché			
AXE STRATEGIQUE 3 : Une mobilité multiple en réseau			
Action 3.1. : aménagement de l'entrée de ville Est			
Action 3.2. : aménagement de l'entrée de ville Ouest			
Action 3.3. : création d'un parc de covoiturage / intermodalité			
Action 3.4. : aménagement du parvis de la gare			
AXE STRATEGIQUE 4 : Un habitat diversifié et intégré			
Action 4.1. : quartier d'habitat du stade			
Action 4.2. : habitations rue des Douves			
Action 4.3. : quartier d'habitat Larrone Nord			
Action 4.4. : quartier d'habitat Nord-Est Bourg			
Action 4.5. : quartier d'habitat Tendolles-Est			

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2020 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Pour la période 2020-2021, la Municipalité de la Ville Dieu du Temple a retenu trois actions jugées prioritaires et stratégiques pour le développement et la valorisation du centre-bourg. Il s'agit (sans ordre de primauté) de :

- a) l'aménagement de la place des Templiers,
- b) la création d'une nouvelle « rue des écoles » à l'ouest de la Grand Rue,
- c) la création d'une nouvelle rue à l'Est de la Grand Rue.

Ces trois actions poursuivent simultanément quelques objectifs en commun, à savoir : la valorisation du foncier disponible dans le (ou à proximité immédiate du) bourg pour l'accueil de nouveaux habitants ; la création de raccourcis pour les piétons et cyclistes entre le bourg, les équipements publics, les commerces et l'habitat environnant, existant et à venir ; la mise en relation des deux lieux emblématiques de La Ville Dieu (la place des Templiers et la Larrone) qui aujourd'hui « s'ignorent » ; enfin, la mise en valeur de la place des Templiers proprement dite aux abords de l'église, des commerces et autres services publics, avec ses platanes remarquables.

Plus globalement, ces trois actions contribuent à l'aménagement urbain et paysager des espaces publics pour les rendre plus avenants, au service d'un cadre de vie plus attractif.

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION	2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Des espaces publics avenants			
Action 1.1. : aménagement de la place des Templiers			
Action 1.2. : création de la « rue des écoles »			
Action 1.3. : création de la « rue des douves » (Est)			

Axe 1	Fiche d'opération 1.1
Des espaces publics avenants	Réaménagement et extension de la place des Templiers
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La place des Templiers est la place (centrale) de La Ville Dieu du Temple, située le long de la Grand Rue entre les services publics (mairie, poste, école) et les commerces. Elle est aujourd'hui dédiée quasi exclusivement au stationnement des véhicules mais reçoit aussi le marché hebdomadaire et autres manifestations (vide-grenier, cérémonies religieuses à l'église, commémorations au Monument aux morts, ...).	
Objectifs stratégiques	
- Mettre à niveau cette place par rapport à l'évolution de la commune et à son attractivité en termes de convivialité et de mise en valeur du patrimoine architectural (église, école, ...) et paysager (platanes). - Maîtriser l'évolution de ses abords au sud (futurs constructions). - Intégrer son ouverture vers les nouveaux quartiers Ouest via la création de la "rue des écoles" (cf. ci-après). - Distinguer un aménagement et une animation de la place "à géométrie variable", sachant répondre aux diverses sollicitations d'une place de bourg-centre (piétonnisation partielle, sécurisation des entrées/sorties d'école, maintien d'une offre de stationnement, facilité d'accueil d'occupations temporaires, éphémères ou saisonnières, ...	
Descriptif des projets/opérations envisagés	
Descriptif : - Conservation des platanes et mise en lumière de la place - Nouveaux revêtements de sol à dominante naturelle - Installation de mobilier de confort Maître d'ouvrage : - Commune de La Ville Dieu du Temple Coût estimatif : 274.372,75 € HT. Calendrier prévisionnel : ☐ 2020 : études de Maîtrise d'oeuvre ☐ 2021 : travaux Partenaires potentiellement concernés : - Partenariat technique : CAUE 82 + Conseil Départemental 82 pour l'articulation avec la Grand Rue (RD958) - Partenariat financier : Etat, Région, Communauté de Communes, PETR, Conseil Départemental 82	 

Axe 1**Fiche action 1.2****Des espaces publics
avenants****Création d'une nouvelle "rue des écoles"****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

La place des Templiers et la Promenade de la Larrone sont deux lieux emblématiques de La Ville Dieu du Temple, qui rassemblent autour d'eux la majeure partie des équipements, services et commerces de la commune sans pour autant être en relation directe. Entre ces deux espaces, le stade actuel va, dans les prochaines années, devenir le site d'accueil de nouvelles constructions de logements dans le bourg. Au sud de la place, un terrain se libère aussi pour un programme qui reste à définir mais en relation avec l'activité commerciale et de services du bourg.

Objectifs stratégiques

- Relier les deux lieux emblématiques de La Ville Dieu du Temple indépendamment de la RD958, en favorisant les liaisons douces, piétonnes et cyclables.
- Organiser l'urbanisation des espaces (stade et terrain privé) au sud des écoles.
- Valoriser un lien paysager entre la place des Templiers et le Larrone.
- Définir la limite Sud de la place des Templiers.

Descriptif des projets/opérations envisagés**Descriptif :**

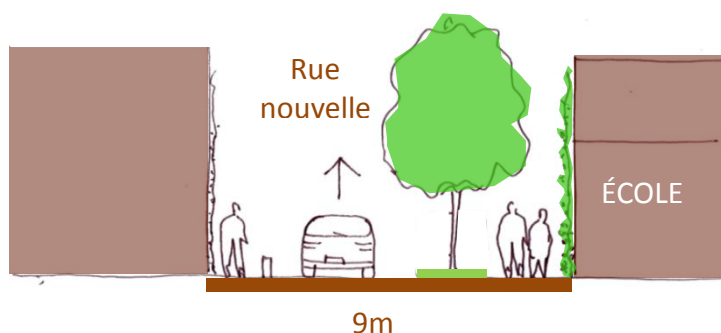
- Création d'une rue mixte en zone 30 entre la RD958 en limite Sud de la place des Templiers jusqu'à la promenade de la Larrone à l'Ouest le long du groupe scolaire.
- Emprise d'environ 9 m de largeur intégrant une seule voie de circulation automobile à sens unique avec une bande plantée protégeant un cheminement piéton côté école.

Maître d'ouvrage :

- Commune de La Ville Dieu du Temple

Coût estimatif : 380.170,43 € HT.**Calendrier prévisionnel :**

- ☐ 2020 : études
- ☐ 2021 : travaux



Partenaires potentiellement concernés :

- Partenariat technique : CAUE 82 + CD82 pour débouché sur RD 958
- Partenariat financier : Etat, Région, Communauté de Communes, PETR Conseil Départemental 82

Axe 1

Fiche action 1.3.

Des espaces publics avenants

Création d'une nouvelle "rue des douves" (Est)

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les vastes terrains situés à l'Est des anciennes douves du bourg sont aujourd'hui enclavés mais représentent un important potentiel de développement de l'habitat « en ville ». La Commune est propriétaire d'une maison très vétuste sur une parcelle en lanière qui va de la Grand Rue (RD958) aux douves Est. Il s'agit d'une opportunité foncière stratégique pour le développement du bourg-centre et la connexion directe des futurs logements aux commerces et services du bourg

Objectifs stratégiques

- Proposer un habitat diversifié et intégré au bourg.
- Désenclaver les terrains Est représentant un important gisement foncier pour le développement de l'habitat.
- Créer une ouverture du centre du bourg vers les douves pour les promenades piétonnes.
- Border cette rue de nouvelles habitations pour assurer la continuité « urbaine » du bourg vers l'Est.

Descriptif des projets/opérations envisagés

Descriptif :

- Rue d'environ 8 m de largeur dotée d'un trottoir large et bordée de nouvelles habitations
- Plantations basses en lien avec la continuité paysagère souhaitée vers les douves

Maître d'ouvrage :

- Commune de La Ville Dieu du Temple

Coût estimatif : 154.799,70 € HT.

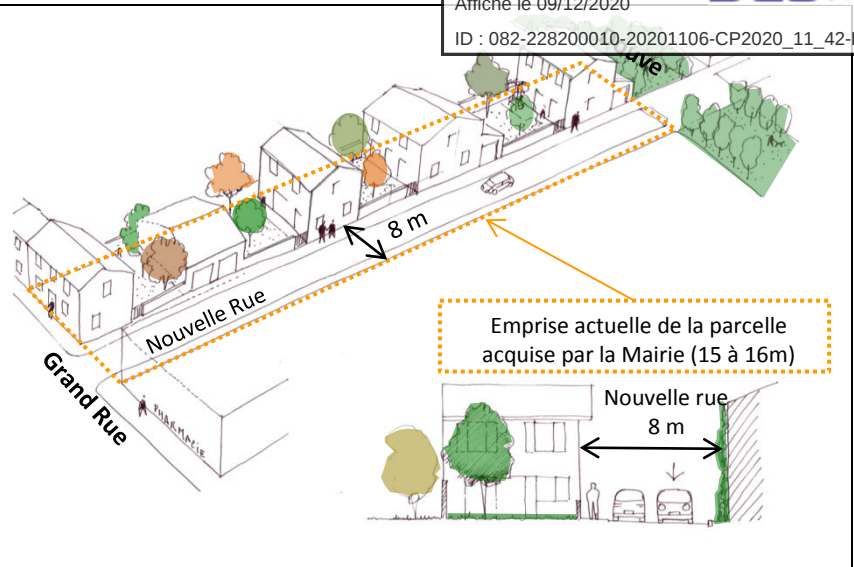
Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2020 : études Maîtrise d'oeuvre
- ☐ 2021 : travaux



Partenaires potentiellement concernés :

- Partenariat technique : CAUE 82 + Conseil Départemental 82 pour le débouché sur RD958
- Partenariat financier : Etat, Région, PETR, Conseil Départemental 82,

**EVALUATION ET SUIVI DES 3 ACTIONS**

- Programmation et réalisation des travaux
- Superficie d'espaces publics créés et réhabilités
- Ecart entre budget initial programmé et dépenses réalisées
- Part de l'espace dédié aux modes doux, aux espaces verts ou non imperméabilisés
- Appréciation qualitative des aménagements réalisés
- Evaluation de la fréquentation tous modes et retour des Théopolitains sur les espaces aménagés

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**▪ du territoire communautaire de la Communauté de Communes Terres des Confluences :**

La Communauté de Communes Terres des Confluences se positionne comme un territoire central au sein du département de Tarn et Garonne et du PETR Garonne Quercy Gascogne. Depuis sa création, elle entend proposer une stratégie de territoire cohérente avec son développement, valorisant ses atouts et innovante vis-à-vis de la volonté politique de ses élus, tout en associant les communes adhérentes.

Considérant l'évolution possible de son champ de compétence et de la définition de l'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Terres des Confluences met en œuvre des projets dans une dimension transversale tels que :

- Le **Plan Climat Air Energie Territorial**. De ce PCAET et sa stratégie découleront les projets de la Communauté de Communes avec comme objectif principal d'être territoire à énergie positive en 2050. Des finalités telles que la réduction de la consommation énergétique, l'encouragement à la production locale ou encore la réduction des déplacements motorisés encadreront les actions à venir.
- La **stratégie de développement économique**. Le développement économique est orienté pour répondre aux objectifs de structuration de l'offre foncière des zones d'activités, de promotion et soutien de l'économie locale, de développement et pérennisation des services de proximité, de soutien à la filière agricole et enfin à la mobilisation en faveur de l'emploi pour tous.
- La **stratégie Mobilité**. Cinq finalités composent la stratégie : réduire l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements pendulaires, allier mobilité et activité économique, répondre aux problématiques des personnes ne disposant pas de moyens de transports, améliorer le cadre de vie

et contribuer à l'attractivité du territoire et enfin accompagner la organisations.

- . La **stratégie Numérique**. Le développement du très-haut débit et de l'évolution des usages ont incité les élus à mettre en œuvre une politique du numérique. Il y est question d'améliorer l'efficacité du service public, de renforcer l'accessibilité pour tous les usagers et d'expérimenter de nouveaux usages pour être reconnu comme territoire innovant.
- . Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**. La compétence urbanisme permet à l'intercommunalité de penser l'aménagement du territoire et la programmation de l'habitat grâce à un PLUiH en cours d'élaboration.
- . Le **développement touristique**. La politique touristique peut compter sur l'Office de tourisme intercommunal de Moissac, avec trois points d'accueil à Moissac, Castelsarrasin et St Nicolas de Lagrave qui permettent de valoriser les atouts du territoire.
- . La **politique culturelle**. la Commune de La Ville Dieu du Temple dispose d'une médiathèque et d'une salle de spectacles, et organise un festival interculturel de l'humour.

Les axes stratégiques présentés par la **commune de La Ville Dieu du Temple** correspondent aux orientations de la Communauté de Communes, tant sur le plan de la cohérence des enjeux que de la transversalité des actions.

▪ **du territoire de projet PETR Garonne Quercy Gascogne :**

Les axes stratégiques définis dans le cadre du présent contrat s'inscrivent en cohérence avec le projet de territoire 2014-2021 du PETR, construit autour de 2 enjeux et de 8 champs d'action prioritaires :

Enjeu 1 : Affirmer la compétitivité du territoire et contribuer à son rayonnement, par :

- . Le développement des capacités d'accueil des entreprises ;
- . La revitalisation du commerce et de l'artisanat des bourg-centres en accompagnant la reprise et la diversification vers les nouvelles attentes et besoins des populations ;
- . Le développement des circuits courts agricoles et de projets de transformation basés sur l'innovation pour les filières de qualité ;
- . La mise en réseau des acteurs de l'économie touristique et culturelle.

Enjeu 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et réduire les déséquilibres territoriaux par :

- . Le développement d'un cadre de vie de qualité avec la production de logements adaptés et l'aménagement d'espaces publics favorisant le vivre-ensemble ;
- . La transition énergétique et écologique ;
- . L'amélioration de l'accessibilité du territoire en favorisant l'intermodalité et en s'appuyant sur les évolutions technologiques et numérique pour conforter le maillage territorial ;
- . Le développement et le maintien de services et équipements indispensables à la population à tous les âges de la vie, en veillant à anticiper les besoins.

Le **développement des bourgs-centres** constitue un enjeu transversal à la croisée des différents champs d'intervention définis dans le contrat-cadre de développement territorial du PETR. Face à un territoire marqué par une pluralité des identités et des problématiques locales, la stratégie du PETR vise à contribuer à un développement équilibré, solidaire et durable dans le respect des spécificités de chacun.

Il s'agira notamment de **renforcer la compétitivité et l'attractivité des bourgs-centres** du territoire en agissant de façon simultanée sur plusieurs volets : le soutien à l'économie locale et à l'emploi ; la qualification du cadre de vie ; l'accès aux services et équipements et la transition écologique et énergétique.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de La Ville Dieu du Temple et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)

- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de La Ville Dieu du Temple et la Communauté de Communes Terres des Confluences, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial régional du PETR Garonne Quercy Gascogne pour la période 2020 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial régional du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn-et-Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par la commune bourg-centre de La Ville Dieu du Temple, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec, par exemple, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public). Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderies.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immobiliers. Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le 09/12/2020

ID : 082-228200010-20201106-CP2020_11_42-DE

soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique
modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupes

publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de (touristiques).

Il soutient pareillement l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte.

Notons que pour ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

Ingénierie des territoires

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée ;
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes.

Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil

Collectivités

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1-du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5 000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale) ;
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes Terres des Confluences

La Communauté de Communes Terres des Confluences a souhaité donner au territoire, aux communes adhérentes et à ses acteurs la possibilité de se servir des politiques territoriales pour se doter d'un projet stratégique de développement.

Elle entend, par de l'ingénierie dans un premier temps, créer une dynamique de développement, saisir les opportunités partenariales et ainsi structurer le territoire. Par la mise en place d'une assistance auprès des communes et des rencontres sur demande, elle permet l'identification des subventions possibles et une réflexion globale d'aménagement. Avec l'appui des services du PETR, elle propose d'accompagner les communes lors du montage des dossiers. La Communauté de Communes est ainsi l'interface entre la commune et le PETR.

Dans un second temps, la Communauté de Communes finalise sa politique en matière de fonds de concours et procédures d'intervention auprès des communes. Considérant la nécessité d'un accompagnement financier intercommunal pour les communes afin de pouvoir accéder à de nombreuses subventions, une enveloppe budgétaire sera prévue. Les critères ainsi que la gouvernance seront définis et feront l'objet d'un vote en Conseil Communautaire.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR Garonne Quercy Gascogne

Le PETR a pour objet de mettre en place et de faire vivre une dynamique entre les différents acteurs œuvrant sur son périmètre dans le but de favoriser un aménagement durable du territoire. Il est le cadre de contractualisation des politiques territorialisées signées avec l'État, la Région, le Département et l'Union Européenne (en particulier LEADER, Contrat Régional, Contrat de Ruralité).

L'équipe du PETR a pour rôle de développer l'ingénierie territoriale et de mettre en place une assistance technique globale auprès des communes, EPCI et porteurs de projet.

Elle est donc au service des élus et techniciens du territoire pour répondre à leurs besoins :

- Information sur les politiques contractuelles et les modalités de fonctionnement ;
- Appui technique et administratif à l'élaboration des dossiers de demande de subvention ;
- Elaboration des programmes opérationnels annuels et organisation des instances de suivi et de pilotage,
- Interface avec les services de la Région et des autres partenaires financeurs.

En complémentarité de l'accompagnement individuel, une rencontre annuelle collective est proposée aux secrétaires et agents des mairies à l'échelle de chaque communauté de communes, afin de les informer sur les dispositifs existants et de répondre aux interrogations relatives à l'ingénierie financière.

En parallèle, le PETR anime un réseau d'échanges avec les référents désignés par chaque communauté de communes, afin d'effectuer un suivi régulier des contrats et programmations et d'échanger sur les bonnes pratiques à l'échelle du territoire de projet.

Le PETR participe également au suivi de démarches et projets structurants menés par les collectivités territoriales sur son territoire.

Dans le cadre de la Dotation Régionale pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale, deux thématiques seront identifiées en collaboration avec les EPCI et acteurs du territoire. Le PETR s'attachera à identifier et promouvoir des actions et initiatives en lien avec ces thématiques. Il mettra à disposition l'ingénierie nécessaire à leur développement et réalisation.

Article 11 : Contributions du CAUE du Tarn et Garonne à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants :

- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics du bourg, et suite à la réalisation du plan de référence, le CAUE accompagnera la commune dans le cadre d'une intervention de suivi lors des comité technique et comité de pilotage en produisant des notes d'enjeux selon les besoins.
- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, le CAUE accompagnera la commune dans le cadre d'une intervention pédagogique sur les points de vue portés sur l'architecture et ses façades pour les interventions auprès des habitants..
- Le CAUE organisera des visites architecturales dans la ville, pour la mise en valeur de son patrimoine.
- Le CAUE pourra réaliser des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les bâtiments publics vacants et sur les conditions de création d'espace de jeux pour enfants
- Le CAUE assurera une dimension de médiation à la demande des élus sur des thèmes défini préalablement issue du contrat bourg centre.

Article 12 : Contributions de l'EPFO à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtiminaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens, ...).

Article 13 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de La Ville Dieu du Temple,
- la Communauté de Communes Terres de Confluences,
- le PETR Garonne Quercy Gascogne,
- la Région Occitanie,
- le Département de Tarn-et-Garonne,
- le CAUE 82
- l'EPF Occitanie ?

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de La Ville Dieu du Temple :

- l'office départemental Tarn et Garonne Habitat
- la DDT

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Commune. Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR Garonne Quercy Gascogne,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 14 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à La Ville Dieu du Temple le XXXXXX

Région Occitanie

La Présidente,
Carole DELGA

Commune de La Ville Dieu du Temple

Le Maire,
Dominique BRIOIS

Département de Tarn-et-Garonne

Le Président,
Christian ASTRUC

Communauté de Communes Terres des Confluences

Le Président,
Bernard GARGUY

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne

Le Président,
Jean-Michel BAYLET

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Tarn-et-Garonne

La Présidente
Colette JALAISE

Etablissement Public Foncier d'Occitanie

La directrice Générale
Sophie LAFENETRE